

Votre régime prévoyance en chiffres en 2021

Régime des salariés



Cotisations

59,2 M€ en prévoyance

61,8 M€ HT en santé

2,6 M€ pour le Haut Degré de Solidarité



Charges de prestations

61,5 M€ en prévoyance

60,8 M€ en santé

2,6 M€ pour le Haut Degré de Solidarité



Réserves

38,7 M € en prévoyance

31,6 M€ en santé

Ce document présente la synthèse des comptes prévoyance et santé 2021 du régime de prévoyance et santé des salariés qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion.

Un accroissement de la charge des prestations en 2021, mais une bonne santé financière grâce aux réserves constituées.

Après une année 2020 atypique marquée par l'épidémie de COVID-19 et les mesures sanitaires prises dans ce contexte, l'exercice 2021 se traduit par un accroissement de la charge des prestations : « rattrapage » des soins et plein effet de la réforme du 100 % santé sur le dentaire, l'optique et les aides auditives avec un meilleur remboursement pour le salarié.

En santé, le résultat est déficitaire, comme depuis 2018 (2020 étant une année atypique) : amélioration progressive des prestations et prise en charge du 100 % santé sans augmentation des cotisations, afin d'utiliser progressivement les réserves constituées. Ces dernières baissent mais représentent plus de 45 % des cotisations ce qui permet de maintenir le niveau des prestations sans augmenter les cotisations.

En prévoyance, les produits financiers et les bons résultats constants du décès (ratio de sinistralité de 65 % à 75 % observé ces dernières années) permettent d'équilibrer globalement le compte malgré les déficits du risque arrêt de travail. Les réserves augmentent de 1 M€ et représentent 65 % des cotisations, permettant de faire face aux fluctuations de risque et aux aléas inhérents à la prévoyance.

Les actions du Haut degré de solidarité ont permis d'attribuer 2,6 M€ d'aides et d'alimentation du fonds collectif santé destiné à préfinancer une partie de la cotisation santé pour les salariés dont le revenu de remplacement à la retraite est inférieur à 31 200 € par an.

Au 31 décembre 2021, le régime dispose de réserves représentant environ ½ année de cotisations en santé et 2/3 en prévoyance.

Faits marquants 2021

- En prévoyance, le régime continue de prendre en charge les arrêts dérogatoires COVID comme les arrêts maladie (maintien du dispositif mis en oeuvre en 2020).
- En médecine douce, les assurés bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2021 de la prise en charge des consultations chez un psychologue ou un psychothérapeute.
- De nouveaux services ont été mis en oeuvre en 2021 au titre du Haut degré de solidarité : Hospiway (aide à la préparation d'une hospitalisation) et C'Evidentia (prévention visuelle). L'accompagnement des assurés confrontés à une situation difficile a également été renforcé.
- Toutes les entreprises du Régime ont désormais accès à Prest'IJ, le service de dématérialisation des décomptes des indemnités journalières de la Sécurité sociale qui facilite au quotidien le traitement des dossiers d'arrêt de travail donnant lieu au versement d'indemnités journalières de la Sécurité sociale.



851

entreprises adhérentes



71 000 salariés

64 422 ayants droit

2 246 bénéficiaires

de la portabilité

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2021 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) pour l'ensemble du personnel des entreprises adhérentes.

Régime prévoyance (décès - incapacité - invalidité)

Décès



21,1 M€ de cotisations



16,1 M€ de charges de prestations

La couverture décès a permis de verser en 2021 :

- **118** capitaux décès dont **80** suite au décès d'un salarié et **38** suite au décès d'un conjoint ou d'un enfant
- Des rentes éducation pour **124 enfants**, dont 12 nouvelles rentes en 2021
- Des rentes de conjoints pour **10 conjoints**, dont 1 nouvelle rente en 2021

Incapacité - invalidité



38,1 M€ de cotisations



45,4 M€ de charges de prestations

Au titre de l'arrêt de travail, étaient bénéficiaires de prestations au 31 décembre 2021 :

3 359 assurés au titre de l'**incapacité temporaire** ou de l'**invalidité** dont **1 325** au titre d'un arrêt de travail 2021.

Comptes de résultats (RPC + RS)

Comme en 2019 et 2020, les bons résultats du risque décès de 2021 (+ 4,9 M€) compensent les pertes de l'arrêt de travail (- 4,1 M€). La perte liée à l'arrêt de travail est plus faible qu'en 2020, notamment car la charge liée aux provisions n'est plus impactée par la baisse des taux, les provisions étant calculées avec un taux technique de 0 %. Le résultat prévoyance 2021 est positif à hauteur de 0,8 M€, grâce aux 7 M€ de produits financiers.

Compte prévoyance (RPC + RS) en M€	Décès	Incapacité - invalidité	Total prévoyance
Cotisations	21,1	38,1	59,2
Frais de gestion et d'assurance	-1	- 3,3	- 4,3
Cotisations nettes de frais	20,1	34,8	54,9
Prestations versées	- 14,5	- 53,8	- 68,3
Provisions au 01/01	41,8	293,1	334,9
Provisions au 31/12	- 43,4	- 284,7	- 328,1
Charge de prestations	- 16,1	- 45,4	- 61,5
Produits financiers	0,9	6,5	7,4
Résultat technique et financier	4,9	- 4,1	0,8

Frais de gestion et d'assurance

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

- Frais sur cotisation : **4,5 % des cotisations**

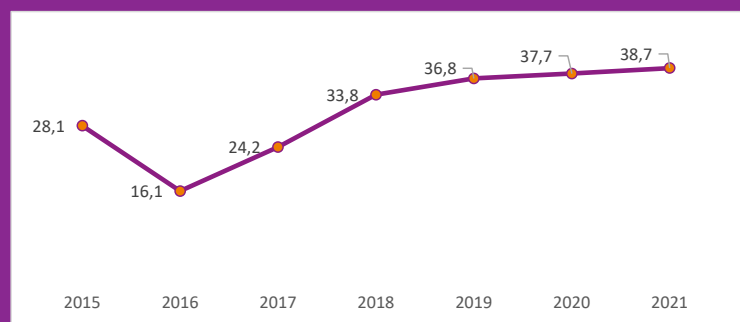
Par ailleurs sont comptabilisés des :

- Frais de versement des prestations périodiques de **3 % des prestations**
- Frais de promotion et de suivi technique de **0,15 % des cotisations**

Il n'y a pas de frais d'acquisition versés à des intermédiaires.

Au 31 décembre 2021, le régime prévoyance dispose de 38,7 M€ de réserves, soit 65 % des cotisations de l'année.

Réserves prévoyance	en M€
Réserves d'ouverture	37,7
Résultat de l'année	0,79
Produits financiers nets	0,34
Dotation à la marge de solvabilité	- 0,01
Frais d'honoraires et promotion du régime	- 0,09
Réserves prévoyance au 31/12/2021	38,7
en % des cotisations	65 %



Régime santé (maladie - chirurgie - maternité) des salariés



Les postes optique et dentaire bénéficient depuis 2020 du 100 % Santé, dont l'impact est particulièrement constaté sur le dentaire. Les autres postes comprennent notamment les analyses, la radiologie, les auxiliaires médicaux, les actes de spécialistes, les prothèses auditives, les appareillages et la médecine douce dont la hausse est très significative en 2021.

Après un exercice 2020 atypique en raison de l'épidémie de COVID-19, l'exercice 2021 retrouve un niveau de prestations supérieur à celui de 2019, notamment en raison de la charge du dentaire et de l'optique (report probable des soins de 2020 à début 2021, plein effet de la réforme du 100 % santé). Le résultat du compte santé est débiteur de 3,3 M€, alors qu'il était créditeur de 2,5 M€ en 2020.

Les réserves du régime permettent d'absorber ce déficit.



61,8 M€ de cotisations HT



60,8 M€ de charges de prestations

Compte santé (RPC + RS)	en M€
Cotisations HT	61,8
Frais de gestion et d'assurance	- 4,3
Cotisations nettes de frais	57,6
Prestations et variation provisions	- 60,8
Résultat technique et financier	- 3,3

Frais de gestion et d'assurance du RPC

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

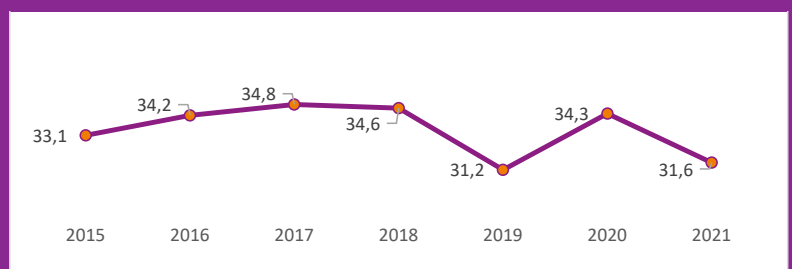
- Frais sur cotisation : **6,40 % des cotisations nettes de taxes**
- Frais liés au financement des services santé : **3,3 € par assuré**
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : **0,16 % des cotisations nettes de taxes**

soit au total **6,92 % des cotisations nettes de taxes**

Il n'y a pas de frais d'acquisition versés à des intermédiaires.

Au 31 décembre 2021, le régime dispose de 31,6 M€ de réserves soit 51 % des cotisations HT de l'année.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	34,31
Résultats de l'année	- 3,29
Produits financiers nets	0,54
Réserves santé au 31/12/2021	31,6
en % des cotisations HT	51 %



Haut Degré de Solidarité

Les cotisations HDS s'élèvent à près de 2,6 M€ en 2021. Elles sont utilisées pour financer les aides (aide aux aidants, aide en cas de coups durs, actions de prévention ainsi que les nouveaux services Hospiway et C'Evidentia) et alimenter le fonds collectif santé, qui s'élève à 36 M€ fin 2021. Le fonds collectif santé permet d'alimenter la réserve de couverture, lorsqu'un salarié part en retraite et adhère au régime des anciens salariés. Le solde alimente le fonds social qui permet de verser des aides complémentaires sur étude de dossier.



2,6 M€ de cotisations



2,6 M€ de charges de prestations

Fonds social	en M€
Fonds au 01/01/2021	1,11
Alimentation du fonds par le HDS	0,02
Aides du fonds social	- 0,02
Produits financiers	0,03
Solde	1,14

Compte HDS	en M€
Cotisations	2,57
Frais de gestion	- 0,11
Dotation au fonds collectif santé	- 2,18
Prévention	- 0,07
Aides (coups durs, aidant)	- 0,19
Dotation au fonds social	- 0,02
Produits financiers	0
Solde	0

Perspectives 2022

En 2022, les faits marquants à ce jour sont :

- Le compte de résultat santé devrait rester déficitaire en 2022 ; les réserves constituées fin 2021 permettront d'absorber ce déficit.
- La remontée des taux du marché monétaire devrait permettre de provisionner les sinistres prévoyance à un taux technique plus élevé ce qui limitera la charge des provisions prévoyance.
- L'avenant du 3 mars 2022 signé par les partenaires sociaux précise les modalités de maintien des couvertures prévoyance et santé pour les salariés dont le contrat de travail est suspendu mais qui bénéficient d'une indemnisation de l'employeur (notamment en cas de chômage partiel). Cet avenant harmonise également les règles de calcul de la limitation des garanties en incapacité et invalidité (limitation au net d'activité)
- Les partenaires sociaux de la branche ont lancé une enquête auprès des entreprises, des salariés et anciens salariés adhérents au régime pour savoir si les services du régime et les actions du Haut degré de solidarité sont connus et appréciés. Cette enquête devrait permettre de faire évoluer les services et d'identifier les thèmes qui pourraient donner lieu à la mise en place d'actions nouvelles en 2023.

Ce document d'information constitue la synthèse du rapport sur les comptes établi chaque année en application de l'article 15 de la Loi n°89-1009, dite "Loi Evin" et qui répond aux exigences de l'arrêté du 6 mai 2020 " précisant les modalités de communication par les organismes de protection sociale complémentaire des informations relatives aux frais de gestion au titre des garanties destinées au remboursement et à l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident".
Le rapport complet est disponible sur l'espace entreprise APGIS ou sur prevoyancepharma.com

apgis

Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale.
SIREN n°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex - apgis.com



AXA France Vie Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE - AXA France IARD Société Anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE - Entreprises régies par le code des assurances - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX

Précisions sur le contrat santé - frais médicaux au titre du RPC *

"Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties." Il s'élève à 98,4 % au titre de l'exercice 2021.

"Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion." Il s'élève à 6,92 % au titre de l'exercice 2021.

"Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles."

* conformément à l'arrêté du 6 mai 2020